CANTON DE RIOZ COMMUNE DE BUSSIERES

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 17 novembre 2016

Le Maire certifie sous sa responsabilité, que la convocation du Conseil a été faite et affichée le 10/11/2016, et que le nombre de conseillers en exercice est de ONZE.

L'an deux mille seize, le 17 novembre, à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Bussières s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Geneviève ROUX, Maire.

<u>PRESENTS</u>: Mmes Joëlle DUPONT, Anne-Lise GATRAT, Catherine PARTY, Geneviève ROUX. MMs Emilien BRENOT, Guy DUCRET, Patrice ERSA, Sébastien GALLIOT, Fabrice LALLEMAND arrivé à 21 h 05, Pierrick REGARD.

Absents excusés: M. Mario MOREIRA pouvoir donné à Sébastien GALLIOT,

M. Patrice ERSA pouvoir donné à Geneviève ROUX.

Conformément à l'article L2121.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Sébastien GALLIOT a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. Mme Geneviève ROUX, Maire a déclaré la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR:

- Approbation du PV du 13/10/2016
- Recensement de la population : recrutement de l'agent recenseur (délib)
- Acquisition du presbytère (délib)
- Dossier VOIRIN (délib)
- Affouage 2016-2017 : règlement intérieur (délib)
- Travaux forestiers programmation 2017 (délib)
- Indemnité de Conseil allouée au comptable du Trésor (délib)
- Modification budgétaire budget Eau (délib)
- Questions diverses
 - Déneigement
 - Coût financier à la charge de la commune : travaux 2017
 - Réunion CCPR du 22 novembre 2016
 - Invitation Association Sportive de PERROUSE
 - Voirie rue des Batailles
 - Mauvais état d'accès au château d'Eau
 - Enlèvement des grumes restantes
 - Point sur le plateau sportif

1- Approbation du PV du 13/10/2016

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 octobre est approuvé par 10 voix.

2 - RECENSEMENT DE LA POPULATION : NOMINATION D'UN AGENT RECENSEUR

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement 2017;

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ; Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ; Sur le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- La création d'emploi de non titulaire en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels à raison :
 D' un emploi d'agent recenseur, non titulaire, à temps non complet, pour la période allant du 19 janvier 2017 au 18 février 2017 inclus.
- L'agent sera payé à raison de 756 € brut.
- Les crédits seront ouverts au chapitre 12 du budget primitif 2017
- Le Maire est autorisé à signer tous documents relatifs à ce dossier.

VOTE: à l'unanimité VOIX POUR: 10 CONTRE: ABSENTION:

3- <u>VENTE DU PRESBYTERE</u>

Une offre écrite en date du 15 octobre 2016 de Madame Carol QUERENET a été adressée à la mairie pour l'acquisition du presbytère situé au 21 rue de l'Eglise. Le montant proposé est de 145 000 €. Par ailleurs, un diagnostic a été demandé à la société HTDIAGS, le montant de ce devis en date du 10/11/2016 est de 442.00 € TTC (368.33€).

Après discussion et après en avoir délibéré :

Les membres du Conseil Municipal:

- décident la vente
- autorisent le Maire à signer tous documents relatifs à cette vente.

VOTE: à l'unanimité VOIX POUR: 11 CONTRE: ABSENTION:

4- REMPLACEMENT DES BUSES SUR LE FOSSÉ LIEU DIT « LES GRANDS PRÉS »

A la suite de plusieurs rencontres sur place, il s'est avéré qu'une remise en conformité du fossé cadastré ZA 9 – 12 et 13 était nécessaire. Il est proposé ce qui suit :

- Fourniture de 2 buses suivant devis de FRANS BONHOMME du 3 novembre 2016 pour un montant de 597.92 € HT soit 693.50 € TTC.
- Les travaux seront exécutés par Monsieur VOIRIN et sont à sa charge.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident :

- d'accepter le devis de FRANS BONHOMME
- autorisent le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

VOTE: à l'unanimité VOIX POUR: 11 CONTRE: ABSENTION:

5 - AFFOUAGE 2016-2017 REGLEMENT INTERIEUR

A ce jour 45 affouagistes sont inscrits.

Le Maire présente le règlement d'affouage 2016-2017 identique à celui de l'année précédente.

Par ailleurs, sur proposition de la commission sociale lors de sa réunion du 19 octobre 2016, il est proposé d'allouer gracieusement une portion d'affouage à Monsieur Kader BOUBAYA.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident :

- D'approuver le règlement ainsi présenté pour les portions des parcelles 3 et 4 Ce document sera remis à l'occasion du tirage au sort.
- La date sera déterminée ultérieurement par la commission des bois.
- Changement de destination de la parcelle 35, elle sera vendue aux bons soins de l'ONF en février 2017.
- Les parcelles 7 et 8 sont reportées pour l'année prochaine.

VOTE: à l'unanimité VOIX POUR: 11

CONTRE:

ABSENTION:

6 - TRAVAUX FORESTIERS POUR L'ANNÉE 2017

Le programme d'action a été présenté par l'ONF pour un montant de 1554.00 € HT soit 1709.40 € TTC à savoir :

• Dégagement de plantations parcelle 9R

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal:

- Décident de valider ce programme d'action pour l'année 2017.
- Autorisent le Maire à signer le devis ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

VOTE: à l'unanimité VOIX POUR: 11

CONTRE:

ABSENTION:

7 - Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor

Le Maire présente au Conseil Municipal le décompte de l'indemnité de Conseil allouée au comptable du Trésor, au titre de l'année 2016. Le détail s'établit comme suit :

Indemnité brute : 337.23 €.

Indemnité nette : 307.37 €

Le Maire précise que cette indemnité est allouée pour le conseil et l'aide apportée tout au cours de l'année.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal, décident :

d'attribuer cette indemnité en totalité.

VOTE: à l'unanimité VOIX POUR: 7

CONTRE: 1

ABSENTION: 3

8- Modifications budgétaires budget eau 2016

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident les modifications budgétaires suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 617 : etudes et recherches	2 000.00 €	
D 618 : divers		2 000.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	2 000.00 €	2 000.00 €

VOTE: à l'unanimité VOIX POUR: 11 CONTRE: ABSENTION:

9 - QUESTIONS DIVERSES

- Déneigement :

Par courrier en date du 17 octobre 2016, Monsieur Daniel PATTON nous informe qu'il n'assumera plus les travaux de déneigement.

Après discussion, il a été proposé de solliciter Monsieur Noël PATTON.

Malheureusement des contraintes administratives n'ont pas permis de concrétiser cette candidature.

L'employé communal prendra en charge cette tâche. En complément, une entreprise de VREGILLÉpourra être sollicitée.

Le Maire est chargé de mettre en place la modification de son contrat en conséquence. Ce dossier sera repris au prochain conseil municipal.

- Coût financier à la charge de la commune travaux 2016 :

Eclairage public: 5 635.73 €Salle pour tous: 22 225.43 €

- Réunion à la CCPR le 22 novembre 2016 relative au PLUI. Démarrage de la phase
 « Projet d'Aménagement et de Développement Durable » : Participants : Le Maire et M. Guy DUCRET.
- Invitation: L'association Sportive de PERROUSE nous convie à participer à la remise du Label « école de foot » le vendredi 9 décembre à 19 h à la salle des fêtes. En effet, plusieurs licenciés de notre commune font partie de ce club. MM. DUCRET et REGARD participeront à cette distinction.
- Voirie rue des Batailles : Il a été constaté plusieurs trous dans cette rue ; Le nécessaire sera fait dès que possible.
- Mauvais état chemin d'accès au château d'eau. A étudier pour budget 2017.
- Enlèvement des grumes restantes : à relancer l'entreprise concernée (G. DUCRET)
- Réunion publique en Mairie avec le Président du Conseil Départemental le samedi 26 novembre 2016.
- Point sur le plateau sportif : Un groupe de travail (MM. BRENOT, PIERRICK, DUCRET) se réunira le 23 novembre à 18 h 30 en mairie afin de préparer ce dossier pour présentation au prochain conseil municipal.
- Réunion BUDGET : 1^{er} décembre 2016 à 20 h 30
- Prochain conseil municipal : 08 décembre 2016 La séance est levée à 22 h 45.